

VOTE	
QUORUM : 300	
Nombre de délégués :	598
Votants :	42
Présents :	40
Pouvoirs :	2
Pour :	41
Abstention :	0
Contre :	1

COMITE SYNDICAL

du SIED 70

des 02 et 09 avril 2025

Dates de convocation : 10 mars et 3 avril 2025

DELIBERATION N° 1

OBJET : Révision des statuts

Monsieur le Président, indique, en préambule, que le quorum n'a pas été atteint le 2 avril dernier, et que, par voie de conséquence, le Comité n'a pas pu valablement délibérer à cette date.

Il présente le projet de révision des statuts du syndicat qui vise :

- à une mise à jour des références réglementaires et législatives mentionnées dans les précédents statuts ;
- à apporter des précisions sur les conditions dans lesquels le SIED 70 peut être maître d'ouvrage des travaux de génie civil des télécommunications électroniques, notamment avec la fin de la desserte cuivre ;
- à mentionner la possibilité pour le SIED 70 d'être Personne Morale Organisatrice pour le compte de ses adhérents, notamment avec le développement de l'autoconsommation collective ;
- à créer 9 commissions locales de l'Energie (CLE) délocalisées et un Comité Syndical en nombre plus réduit, notamment pour éviter les comités à répétition en l'absence de quorum ;

pour une mise en place à l'issue du prochain renouvellement des conseils municipaux prévu en 2026.

La Commission « Finances, Communication, Affaires générales et Evolution des statuts » du 14 novembre 2024 a émis un avis favorable à cette modification des statuts.

Le Comité syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président de mise en place de nouveaux statuts à l'issue du prochain renouvellement des conseils municipaux prévu en 2026 ;
- 2) **ADOpte** les modifications des statuts telles qu'elles ont été présentées par Monsieur le Président et figurent sur le document annexé à la présente délibération.

PJ : 3

Pour extrait conforme
Le Président,

Jean-Marc JAVAUX

